



## FONDS COMMUN - PSFE

COMMUNIQUE N° \_\_\_\_\_ /C/MINFOF/UGFC-PSFE/CTP-MATCo/SPM/2025 DU \_\_\_\_\_

PORANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE PASSEE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 002/AONR/MINFOF/UGFC-PSFE/CSPM/FC-PSFE/2025 DU 24 AVRIL 2025, POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PERSONNELS DU MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE SUR LA GESTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS, DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES ET SUR L'ELABORATION ET L'EXPLOITATION DES OUTILS DE PILOTAGE DES RESSOURCES HUMAINES.

### LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE COMMUNIQUE :

Par Décision N° \_\_\_\_\_ /D/MINFOF/UGFC-PSFE/CTP-MATCo/SPM/2025 DU \_\_\_\_\_ portant attribution de la Lettre de Commande passée après Avis d'appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence N°002/AONR/MINFOF/UGFC-PSFE/CSPM/FC-PSFE/2025 du 24 avril 2025, relatif au recrutement d'un consultant en vue du renforcement des capacités des personnels du Ministère des Forêts et de la Faune sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, ainsi que sur l'élaboration et l'exploitation des outils de pilotage des ressources humaines, le soumissionnaire ci-dessous représenté est déclaré adjudicataire pour le montant et le délai suivants :

FINANCEMENT	SOUMISSIONNAIRE	MONTANT FCFA TTC	DELAI
Budget du Fonds Commun- PSFE, Exercice 2025	AGORA CONSULTING, BP : 6 583 Yaoundé, Tel : +237 222 21 09 45	Sept millions trois cent quarante-sept mille sept cent vingt-cinq (7 347 725)	40 jours

Le responsable du cabinet AGORA CONSULTING, BP : 6 583 - Yaoundé, Tél : +237 222 21 09 45, est invité à se présenter dès la publication du présent communiqué à l'Unité de Gestion du Fonds Commun-PSFE, située au deuxième étage de l'immeuble abritant les services de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre, sise à la rue Imprimerie Nationale, pour les modalités d'établissement du projet de Lettre de Commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de retirer leurs soumissions sous quinzaine dès la publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Le Ministre des Forêts et de la Faune

Jules Doret NDONGO